



Canal de Bonrepos

BULLETIN MUNICIPAL **D'INFORMATION**

N° 13

DÉCEMBRE 2014

Canal de Bonrepos n°13



N° 13

DÉCEMBRE 2014

SOMMAIRE :

MOT DU MAIRE	p. 3
ACTUALITES VILLAGE	P. 4-9
ASSOCIATIONS	P. 10-13
INFOS PRATIQUES	P. 14-15
INFOS ECONOMIQUES	P. 15

*Retrouvez l'actualité de notre Commune sur le site internet
www.bonrepos-riquet.fr*

Mot du Maire

Le coup de gueule du Maire

Mes chers concitoyens,

Le projet de loi de finances pour 2015, qui prévoit une baisse des dotations versées par l'Etat aux collectivités de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, va se traduire pour notre commune par une réduction de notre dotation globale de fonctionnement (DGF) de 3.000 euros en 2015 et 5.000 euros de plus en 2016. Soit 8.000 euros de moins pour notre budget de fonctionnement...

Je m'étais engagé à ne pas augmenter les impôts communaux d'un montant supérieur au coût de la vie mais malheureusement, après avoir suspendu dès notre élection les indemnités des élus, supprimé les subventions aux associations, annulé plusieurs abonnements à des magazines, je ne pourrai pas tenir cette promesse.

Notre gouvernement ayant annoncé qu'il n'augmenterait plus les impôts, a transféré sur les épaules des Maires son impopularité fiscale...

Coup de gueule aussi pour cette réforme territoriale, pire que celle engagée par le précédent gouvernement. Notre canton de Verfeil disparaîtra fin Mars 2015. Nous serons rattachés au canton de Pechbonnieu et je pense que nous allons perdre la proximité et le service que nous avons pu avoir avec notre conseiller général, Claude Roudière que je remercie pour son implication et sa présence auprès de la population du canton depuis de si nombreuses années.

2014 s'achève. Année riche en réalisations pour votre nouvelle équipe municipale (rénovation du secrétariat de la Mairie, rénovation de la place de la Mairie, élargissement du virage de La Garlande, condamnation du CD45, mise à une voie de la route de St Jean l'Herm). A souligner l'achèvement du processus d'élaboration du PLU sur lequel nous vous avons d'ailleurs concertés dans le cadre de la récente enquête publique.

2015 quant à elle devrait être l'année où le projet d'aménagement de l'orangerie en salle de congrès, séminaires, ou mariages devrait prendre forme. C'est un projet important sur lequel nous travaillons et qui nous permettra à partir de 2017 de commencer à dégager des bénéfices.

Je vous propose de nous rencontrer le 30 Janvier 2015 à 20h30 à la salle des fêtes pour une réunion d'information où vous pourrez nous poser toutes vos questions.

Les traditionnels vœux du Maire auront lieu le Dimanche 11 Janvier 2015 à 11h00 à la salle des fêtes. Un repas des Aînés (70 ans et +) aura lieu le dimanche 25 janvier à 12h à la salle des fêtes.

Je vous souhaite à toutes et à tous un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année.

Philippe SEILLES
Maire



UNE NOUVELLE SECRETAIRE DE MAIRIE

Après un an passé avec nous, Virginie COUREAU nous a quitté fin novembre pour accepter un poste de fonctionnaire à la Mairie de Montlaur.

Je tiens à la remercier pour son implication **et son professionnalisme. Il n'a pas été simple** pour elle de remplacer Michèle DE ROSSI.

Je souhaite la bienvenue à Laurence POUX, habitant Verfeil, qui va assurer la fonction **de secrétaire de Mairie jusqu'au retour de Michèle à qui nous souhaitons de pouvoir rapidement reprendre son poste (prévu au mois d'avril), débarrassée de ses soucis de santé.**

Laurence, dès son arrivée chez nous, c'est tout de suite impliquée. Nous serons présents, les membres du Conseil Municipal et moi-même, pour l'aider dans sa tâche.

Philippe SEILLES



MARIAGE

M GATTI Sébastien et Melle CALVET Marie le 20 décembre 2014.
Félicitations aux nouveaux mariés

NAISSANCE

Pierre ALTINIER né le 6 décembre 2014.
Félicitations aux parents, Marie et Nicolas.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2015

Vœux du Maire : 11 janvier

Repas des Aînés : 25 janvier

Réunion d'information communale : 30 janvier

Chasse aux œufs de Pâques

Concours d'écriture : 15 mars

Journées des Festivités de Riquet : 13 et 14 juin

RENOVATION DE LA PLACE PIERRE-PAUL RIQUET

La commune a fait réaliser des travaux de rénovation de la place Pierre Paul Riquet qui présentait beaucoup de défauts à effacer. La volonté des élus a été en priorité de rendre cette place piétonne et agréable à vivre :

- **Un marronnier très endommagé au cœur a été abattu. Un arbre sera replanté ; l'espace en est réservé.**
- La toile bleue devant la salle des fêtes a été enlevée. La façade de la salle des fêtes a été nettoyée,
- Un autre marronnier a été sérieusement élagué ; **il devrait bénéficier d'une sculpture,**
- Le monument aux morts a été nettoyé,
- Les chaussées, les niveaux, ont été retravaillés, notamment vers la mairie afin que les eaux de pluie soient orientées **à l'opposé et d'éviter la propagation d'humidité dans les murs,**
- **L'accès pour les handicapés en bordure de chaussée vers l'église a été mis en œuvre,**
- **Les plots ont été déplacés afin d'augmenter la partie piétonnière, sachant qu'il y a un grand parking de disponible,**
- Une place « Handicapés » sera prochainement tracée au sol, vers la statue de PP Riquet,
- **Une allée de liaison gravillonnée a été aménagée pour accéder du parking à l'église, à la salle des fêtes et à la mairie,**
- Les panneaux électoraux ont été retirés. Ils seront réinstallés pour les nécessités des prochaines élections.

Ces travaux, réalisés par le groupe EIFFAGE, ont été financés sur le Pool routier de la Commune.

A l'exception des secours, des services de sécurité, d'un événement (mariage ou enterrement) ayant reçu autorisation d'accès par la mairie et des riverains « locataires de la mairie », cette place piétonne ne sera plus accessible aux automobilistes. Un panneau « sens interdit » sera apposé vers l'extrémité de l'allée de la salle des fêtes.

Nous vous remercions de bien vouloir utiliser le parking très spacieux en arrière de la mairie.

Cet espace mérite encore quelques améliorations d'aménagements auxquels nous réfléchissons : bancs plus confortables, tables de pique nique, poubelles, chaussées des allées et éclairages extérieurs.



REHABILITATION DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Les Conseillers municipaux et quelques habitants se sont mobilisés au mois d'août dernier et se sont relevés les manches pour rénover et moderniser eux-mêmes le secrétariat de Mairie.

Les conditions d'accueil et de travail ont été grandement améliorées par les aménagements réalisés.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SPANC

Planning des diagnostics

La campagne de diagnostics groupés sur les installations d'assainissement autonome a pris un retard conséquent pour les raisons suivantes :

- Refus du contrôle de la part de certains administrés,
- Indisponibilité au moment du contrôle.

Un planning intercommunal a été présenté par VEOLIA, en charge d'effectuer ces diagnostics pour la Communauté des Communes à qui revient cette compétence. Notre commune est positionnée pour le 1^{er} semestre 2016. Les communes seront informées du lancement des diagnostics au minimum deux mois avant, afin de préparer les réunions publiques et les lettres aux administrés.

Veillez trouver ci-contre un extrait du règlement concernant le droit d'accès. Le règlement complet du SPANC est disponible en Mairie.

Subventions de réhabilitation d'installations non conformes

Des aides pour la réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif non conformes sont accordées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le montant de l'aide est de 4200€ (forfait plafonné à 80% du montant des travaux). Mais l'Agence de l'Eau ne peut subventionner que 20 dossiers en 2015 et 20 en 2016, sur l'ensemble du territoire de la Communauté des Communes. A ce jour 190 dossiers d'installations diagnostiquées, sont susceptibles d'être éligibles à l'aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement. Il sera donc impossible de satisfaire financièrement l'ensemble des dossiers.

Il appartient donc à la Communauté de Communes de définir des critères pour la sélection des dossiers et l'attribution des aides. **Un comité de pilotage est mis en place pour en discuter.**

Les membres de ce comité sont :

Monsieur Hervé DUTKO (Verfeil), Monsieur Jean-Pierre AZALBERT (Paulhac), Madame Laurence GOTTI (Lapeyrouse-Fossat), Monsieur Alain PONCET (Saint-Pierre), Monsieur Lucien DONATO (Saint-Pierre), Monsieur Gilles BERTHELOMEAU (Bonrepos-Riquet).

Premiers critères présentés et en cours de discussion au sein du comité de pilotage :

- Le revenu du foyer et le quotient familial,
- **Le montant de l'investissement pour la réhabilitation,**
- **Les opérations de réhabilitation des installations d'ANC groupées pilotées par la collectivité assurant la mission SPANC,**
- Le dispositif concernant les habitations construites avant le 06/05/1996,
- Les travaux issus de diagnostic de moins de 4 ans,
- Les travaux ne concernent que les dispositifs équipant des résidences occupées par leur propriétaire de façon permanente,
- Les installations présentant un risque sanitaire et un rejet en dehors de la parcelle contenant des eaux vannes (les eaux ménagères seules sont considérées « non polluantes »).

Article 18 : Droit d'accès des techniciens du SPANC aux installations d'assainissement non collectif

■ Pour mener à bien leur mission, les agents du SPANC ou d'un prestataire désigné par lui sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées conformément à l'article L. 1331-11 du Code de la santé publique.

■ Dans le cadre du diagnostic ou du contrôle périodique, cet accès doit être précédé d'un avis préalable de visite notifié au propriétaire des lieux et, le cas échéant, à l'occupant, dans un délai au moins égal à 7 jours ouvrés.

■ Le propriétaire, son mandataire ou son entrepreneur et, le cas échéant, l'occupant, doit être présent ou représenté lors de toute intervention des agents.

■ L'occupant doit faciliter l'accès à la propriété et au système d'assainissement non collectif aux agents du service en toute sécurité. En particulier, tous les regards doivent être dégagés.

■ Les agents n'ont pas la possibilité de pénétrer de force dans une propriété privée.

■ En cas d'absence ou de refus d'accès, les agents du SPANC ou d'un prestataire désigné déposent un avis de passage.

■ L'utilisateur doit alors prendre contact avec le prestataire du SPANC pour convenir d'une nouvelle date dans les meilleurs délais. À défaut de ce contact à l'initiative du propriétaire dans un délai d'un mois à compter du rendez-vous initial, le

■ SPANC notifie unilatéralement au propriétaire, par courrier en recommandé avec accusé de réception, et, le cas échéant, à l'occupant, une nouvelle date et un nouvel horaire de rendez-vous.

■ Dans tous les cas, le SPANC informe le Maire de la commune de ce second rendez-vous. En cas d'absence du propriétaire ou de l'occupant à ce deuxième rendez-vous ou de refus d'accès de la part du propriétaire ou de l'occupant lors de ce deuxième rendez-vous, le SPANC conclura qu'il est fait obstacle à la mission de contrôle.

■ Le non respect du droit d'accès des techniciens du SPANC aux ouvrages expose, le cas échéant, l'occupant des lieux aux mesures administratives et aux sanctions pénales mentionnées au chapitre 7 du présent règlement.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

La Communauté des Communes du Girou « C3G » a en charge la compétence «HANDICAP».

Notre commune participe à la commission de la « C3G » qui traite des accès aux handicapés pour :

- Les Etablissements Recevant du Public « ERP »,

- Le Plan de Mise en Accessibilité des Voiries et de l'Aménagement des Espaces Publics) « PAVE ».

Suite au rapport de l'ECTI qui nous a été remis début juin, la commune doit dès à présent prendre ses responsabilités et mettre en œuvre les travaux nécessaires pour lever les 64 non-conformités identifiées (cf. le Canal de Bonrepos N°10 de juin 2013).

La Commune se doit aussi d'informer annuellement la C3G de l'avancement des travaux réalisés et de son plan d'action, cette dernière devant transmettre à la préfecture un rapport global.

La mise en conformité pour l'accessibilité aux ERP devait être effective en 2015, mais de nouveaux délais viennent d'être accordés par le sénat (de 3 à 9 ans).

PAVE : le PAVE vise à rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobile situés sur le territoire. Compte tenu notamment des conséquences financières, un projet de loi prévoit que les communes de moins de 500 habitants puissent en être dispensées. Ces PAVE pourraient dans la même logique, être limités aux axes principaux pour les communes de moins de 1000 habitants. Il n'y a pas eu d'avancée significative sur ce dossier, puisqu'aucun diagnostic n'a été réalisé.

Le Conseil Municipal a mis en place un groupe de travail «Handicap », afin :

- D'évaluer et de traiter les non-conformités, en fonction des trois niveaux de gêne :

Niveau 1 : ordinaire Gêne mineure, perte de temps pour les personnes

Niveau 2 : Gêne importante, pas d'accès à tous les services

Niveau 3 : Accès impossible en autonomie et/ou danger

- D'établir un planning pour effacer ces non-conformités, en accord avec les coûts des travaux à réaliser et les budgets à prévoir.

Les récents travaux de rénovation de la place de la Mairie ont déjà permis de supprimer certaines non-conformités.

Yvon MARTIN

INCIVISME

Des dépôts sauvages de gravats ont eu lieu sur un chemin en terre de la commune. Le comportement de la personne (dont nous doutons **qu'elle soit de Bonrepos**) qui a agi ainsi est déplorable et dénote une incivilité profonde, un manque de respect de la collectivité et de l'environnement. Cet acte probablement isolé est condamnable.



DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Nous souhaitons attirer votre attention sur les démarches administratives que vous devez entreprendre auprès de la Mairie concernant toutes les opérations relatives à l'urbanisme ou à l'environnement. N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie qui vous informera des procédures à suivre pour les projets, notamment :

- Permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, modification de permis, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme, assainissement, déboisement, ...
- Toutes réalisations du type : abri jardin, piscine, clôture, portail, etc. doit faire l'objet d'une déclaration, spécialement pour les habitations comprises dans le périmètre du Château.

ACCES INTERNET POUR TOUS

Le Schéma D'Aménagement Numérique (SDAN) prévoit le déploiement du très haut débit sur le territoire des coteaux du Girou en trois phases :

Phase 1 sur cinq ans de 2015 à 2020

80% des foyers raccordés en fibre optique,

Quasi-totalité raccordés en 4Mbit/s (ADSL, WIMAX/WIFI).

Phase 2 sur cinq ans de 2020 à 2025

93% des lignes en Fibre optique.

Phase 3 sur cinq ans de 2025 à 2030

La quasi-totalité des lignes desservies en très haut débit.

Pour la commune de Bonrepos-Riquet cela veut dire que nous serons couverts fin 2020 avec un débit à 4Mb/s permettant de recevoir correctement avec une box, la télévision, internet et le téléphone. Notre accès à la fibre optique n'interviendra pas avant la phase 3.

C'est un investissement très important pour la C3G qui a été voté en conseil communautaire. La phase 1 coûtera plus de 6 millions d'euros dont 400.000 euros financés par l'intercommunalité. Les coûts de fonctionnement devraient être pour l'habitant de l'ordre de 2€/habitant/an.

LE CHÂTEAU

« PATRIMOINE COMMUNAL »

Les Communs

La commune est toujours en recherche d'un montage financier pour sauvegarder ce bâtiment. Des discussions avec la DRAC « Direction Régionale des Affaires Culturelles » ont été entreprises et sont en bonne voie. Nous lui avons demandé de prendre la maîtrise d'œuvre de ce projet. Des solutions se dessinent, mais le plan de financement de cette opération pose encore problème.

Si une période enneigée survient durant l'hiver, ce bâtiment risque de subir des dégradations très sérieuses, que nous constaterons et subirons.

L'opération 200.000 pixels nous permettra de payer les 20% qui sont toujours, quoi qu'il arrive à notre charge...

Nous en profitons pour vous rappeler que vous pouvez prendre des pixels avant la fin de l'année et vous remercions de continuer à relayer cette opération auprès de vos connaissances. C'est le seul moyen que nous avons pour financer ces 20%.

La Tour Ouest du Château

Des experts sont venus constater les dégradations sur les enduits. Il semblerait qu'un problème d'humidité au moment de la pose en soit la cause.

Les travaux de réparation ne pourront se faire qu'au printemps prochain lors d'une période « sèche ».

Le Château et son Orangerie

Le projet de réhabilitation du domaine que nous avons réalisé pour candidater au prochain contrat « Plan Etat Région » n'a pas été retenu (critères d'éligibilité non favorables à la restauration du patrimoine). Je vous laisse imaginer notre déception après 6 ans de travail...

Il s'avère donc nécessaire d'envisager d'autres solutions.

Le portage du projet par l'intercommunalité n'étant pas à l'ordre du jour nous avons pris la décision de continuer les travaux dans l'orangerie pour rendre se bâtiment opérationnel pour des congrès, séminaires, mariages, etc.

La prochaine création d'un PETR « Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux » nous permettra de solliciter des fonds Européen appelés LEADER. Le PETR viendra succéder au Pays Tolosan qui sera dissout au 31 décembre 2014. Ce PETR aura la taille critique et les compétences requises pour présenter via la Région des dossiers à Bruxelles.

Un dossier de demande de financements est en cours de préparation et devrait nous permettre d'associer des fonds DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) aux fonds LEADER. Il nous restera alors à trouver comment financer les 20% à la charge de la commune et l'avance de TVA à l'Etat.

Yvon MARTIN



LE SYNDICAT D'INITIATIVE

Bilan Saison 2014

La fréquentation de notre site en 2014 reste sensiblement équivalente à l'année 2013 : 6902 personnes en 2014 pour 7100 personnes en 2013.

Malgré ce léger fléchissement, ces résultats restent encourageants, car il faut tenir compte :
des conditions météo passables des mois de juin et de juillet, qui contribuent à freiner
la fréquentation d'un site exposé aux intempéries,
et du fléchissement très significatif de la fréquentation sur l'un des événements majeurs
de la saison : Les Festivités de Riquet.

Ces deux facteurs sont néanmoins compensés par une croissance très remarquable des **visites de groupe, des journées du patrimoine qui ont bénéficié d'un bon ensoleillement (1253 personnes), et des journées des plantes qui progressent d'année en année (2400 personnes), même avec la présence d'une très légère pluie le dimanche matin.**

Nous voyons bien que nous sommes tributaires des conditions climatiques et que notre réussite en dépend.

Néanmoins, il faut bien évidemment analyser et rechercher des améliorations pour rendre **toutes ces manifestations pérennes. C'est la mission du syndicat d'initiative et de ses bénévoles qui s'engagent et s'efforcent de faire vivre, progresser et promouvoir ce domaine patrimonial remarquable, source de projet d'avenir et de développement touristique et donc indirectement économique.**

Journées du Patrimoine

Les journées du patrimoine des 20 et 21 septembre ont permis d'accueillir des particuliers et des clubs d'anciennes voitures dans les différentes parties du parc de notre domaine et de proposer une très belle exposition de vieilles radios dans l'Orangerie.

En complément, le syndicat d'initiative a organisé des conférences sur le thème de ces journées : « paysage et patrimoine » avec l'aide de la Fédération Française des Paysages, et une exposition des costumes d'époque réalisés avec patience et minutie par les couturières bénévoles de l'atelier couture du syndicat.

Il faut également souligner la présence :

d'une exposition préparée par l'une des bénévoles sur le thème des pigeonniers,
des couturières du foyer rural de la commune,

d'une exposition de vieux vêtements proposée par une habitante de Bonrepos-Riquet,
un concert de clavecin dans le grand salon.

Notre propre patrimoine est mis en valeur par des guides « bénévoles » **du syndicat d'initiative qui développent lors de ces journées toute l'histoire de notre site remarquable.**

Toute cette diversité et la qualité des interventions et expositions ont largement contribué **à la réussite de ces journées. Il est permis d'espérer et d'entrevoir un accroissement de fréquentation pour les autres années, dans la mesure où les expositions et interventions restent captivantes et intéressantes. Le public est notre meilleur ambassadeur.**

C'est l'occasion de remercier tous les acteurs de ces journées, mais sachez que nous travaillons déjà sur la programmation 2015.

Nous voyons bien que nous sommes tributaires des conditions climatiques et que notre réussite en dépend.

Néanmoins, il faut bien évidemment analyser et rechercher des améliorations pour rendre **toutes ces manifestations pérennes. C'est la mission du syndicat d'initiative, au sein du quel tous les bénévoles s'efforcent de faire vivre et progresser ce projet d'avenir.**



Journées des Plantes

Les journées des plantes des 8 et 9 novembre deviennent l'évènement majeur de nos manifestations. La réussite de cette année est le résultat d'une bonne sélection des exposants, d'une maîtrise du nombre d'exposants, d'une bonne occupation des espaces, et d'une très bonne organisation assurée par les bénévoles. La qualité de tous les produits des exposants qui restent des producteurs offre aux visiteurs et amateurs de plantes un panel varié de végétaux.

Cette année, le syndicat d'initiative a innové en accueillant des associations locales, afin que celles-ci puissent se faire connaître et promouvoir leurs propres démarches.

Cet événement prend dans la région une place de plus en plus prépondérante. Il gravit dans la hiérarchie de par sa qualité et son organisation.



Evénements 2015 à retenir

Agenda sortie culturelle à l'Orangerie, dates prévisionnelles : Dimanche 29 mars, Dimanche 19 ou Dimanche 26 avril, Dimanche 26 juillet, Dimanche 23 août, Dimanche 11 octobre

Concours de Calligraphie : Dimanche 15 Mars

Festivités de Riquet : Samedi 13 et dimanche 14 Juin

Journées Européennes du Patrimoine : Samedi 19 et dimanche 20 Septembre

Journées des Plantes sur le thème : les plantes tinctoriales : Samedi 7 et dimanche 8 Novembre.

Yvon Martin **Président du Syndicat d'initiative**

FOYER RURAL

Nos diverses activités de la deuxième partie de l'année se sont déroulées dans d'excellentes conditions.

Lors de notre traditionnel Repas des Voisins, nous étions aussi nombreux que l'an dernier à cette soirée très conviviale agrémentée par des airs de Flamenco et d'Amérique latine joués par un professeur de musique de Verfeil.

Nous avons participé au service de la buvette du château lors des diverses manifestations.

La soirée "Buffet-Théâtre" a ravi la soixantaine de participants qui ont pu se restaurer et déguster les vins nouveaux. Le plus apprécié a été celui de Bonrepos loin devant le Beaujolais.

Comme chaque année, nous organiserons le 20 décembre à 14h30 le Loto et le goûter des enfants avec la présence du Père Noël.

Le Marché de l'Avent ayant été annulé, nous pourrons retrouver les travaux des "Doigts de Fées" au Marché Fermier de Noël qui se tiendra le 21 décembre dans la salle d'En Solomiac de Verfeil.

Toute l'équipe du Foyer Rural P.P.Riquet vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

COMITE PAROISSIAL

Nos prêtres

Au revoir au Père Boyer

Arrivé à Verfeil en 2011 pour assister le père Pierre Desrozier, le père Georges Boyer a quitté le presbytère de Verfeil depuis septembre pour exercer de nouvelles fonctions.

«Ma première mission sera de soutenir des prêtres qui ont besoin d'aide. Le but est de les soulager dans leur tâche. Je serai un prêtre itinérant», a-t-il confié.

Il a ajouté : «Ma deuxième mission me portera auprès des prêtres âgés en maison de retraite. Je serai proche d'eux et les visiterai régulièrement, car les prêtres âgés ont parfois l'impression d'être isolés.»

Georges Boyer a été curé doyen pendant 13 ans à Toulouse puis à Cazères. Il a aussi exercé à Castellauro, Lapeyrouse, Castelginest et Saint-Alban. Il a aussi parcouru le monde avec de nombreux voyages au Chili, au Congo-Brazzaville, en Guadeloupe, ou encore en Chine.

Nous lui souhaitons bonne route.

Bienvenue aux Frères de la Congrégation BENE YOSEFU

Depuis septembre, le presbytère verfeillois accueille une congrégation composée d'un prêtre et de deux séminaristes.

Le Frère Sylvère NTAKIMAZI, assiste le père Desrozier en tant que prêtre coopérateur sur l'ensemble des paroisses du doyenné.

Il est membre de la communauté religieuse Burundaise des Bene Yosefu (qui se prononce *Béné Joséfou*) avec les Frères Claver NDUWIBONA et César NDAYIZEYE.

Bene-Yosefu signifie « Les fils de Joseph ». La Congrégation fut fondée en 1944 par Monseigneur Antoine GRAULS, ancien archevêque de Gitega (Burundi) 1899-1986.

Les objectifs de la Congrégation sont de promouvoir le développement social et économique des populations dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement rural.

La mise en œuvre de ses actions se fait par le truchement de structures spécifiques, telles que les écoles primaires et secondaires (depuis 1963), les centres de santé (depuis 1974) et les Centres de Formation Rurale (CFR) depuis 1976.

Fête de l'Assomption de la Vierge Marie

L'inversion des horaires de la messe et de la procession dans le parc du château a modifié leur fréquentation, moins de monde à la messe et plus de monde à la procession. En 2015 nous devrions revenir aux horaires antérieurs avec nous l'espérons plus de monde aux deux cérémonies.

Quoiqu'il en soit, à la fin, le verre de l'amitié permet à chaque fois de renouveler les liens entre les participants et de faire de nouvelles connaissances.



Journées européennes du Patrimoine

Affluence record cette année. Environ 700 personnes sur les deux journées ont visité l'église dont plus de 550 le dimanche.

Pour la première fois nous avons sorti de la sacristie et exposé des vêtements sacerdotaux, des objets du culte, les feuillets de « La Semaine Catholique de Toulouse » pour les années 1939-1945 retraçant hebdomadairement les événements de la dernière guerre.

Les visiteurs ont apprécié cette initiative.



Merci aux personnes qui ont assuré la permanence pendant ce weekend.

Ronde des crèches

Cette année le doyenné n'a pas renouvelé la Rondes crèches.

Messes de Noël

24 décembre à 18h messe à Montastruc
à 21h messes à Verfeil et Bessières

25 décembre à 10h30 messes à Azas et Gragnague.

Nous vous rappelons que vous trouvez sur les 2 panneaux installés sous le porche de l'église les horaires des messes, les coordonnées de nos 2 prêtres et les principales informations relatives à la vie du Doyenné.

COMITE DES FÊTES

La nouvelle équipe du Comité des Fêtes, sous la houlette de sa présidente MARIE ALTINIER, a fort bien dirigé ces premières festivités du village.

La **cueillette des œufs de Pâques** fut un beau succès. Nombreux furent les enfants de Bonrepos à se retrouver dans le parc du château afin de remplir abondamment leurs petits paniers devant l'émerveillement des parents. Nous remercions vivement les généreux donateurs qui nous ont permis la pleine réussite de cette belle matinée. Bien entendu cette traditionnelle chasse **aux œufs sera maintenue en 2015.**

Le vendredi, ce fut le concours de belote **qui lança les festivités de la FÊTE LOCALE.** Pour ce premier concours le succès fut très timide avec seulement douze équipes.

Le samedi matin, de dynamiques petits jeunes présentèrent la "fameuse galette" **aux gens de la commune qui en échange furent très généreux.** L'incontournable concours de pétanque **amena son lot de concurrents. Le ciel menaçant et le vent persistant nous incitèrent à nous retrancher dans l'orangerie pour partager un moment très convivial autour d'une monjetade avec plus de 200 convives.** Le tout animé par le sympathique orchestre des FRANGINS.

Nous remercions vivement la municipalité pour nous avoir permis de nous installer dans ce lieu exceptionnel. Ce fut une **agréable surprise pour toutes ces personnes. Un grand merci à toutes les bénévoles qui ont œuvré à la réussite de cette fête.**

Rendez vous est donné pour la prochaine manifestation. Un appel est lancé à de nouveaux bénévoles pour nous rejoindre.

Le prochain loto se fera au printemps, la date restant à déterminer.



LE COMITÉ DES FÊTES VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN DE D'ANNÉE

Mairie de Bonrepos-Riquet



Coordonnées secrétariat de Mairie :
 05 61 35 68 90
 mairie.bonrepos.riquet@wanadoo.fr
 www.bonrepos-riquet.fr
 Ouverture au public :
 Le mardi et le jeudi : 13h30-17h
 Le samedi : 9h-12h

Appels d'urgence :

Gendarmerie : 17
 Pompiers : 18
 SAMU : 112

Location des salles				
	Salle des fêtes		Orangerie du château Configuration au 01/12/2014	
Description	Salle de 140 m ² , mobilier (chaises et tables), cuisine équipée, sanitaires		Salle 360m2, sol non carrelé, pas d'éclairage, pas de chauffage, pas de sanitaires, pas de cuisine équipée, pas de tables, pas de chaises (1)	
Tarification	Résident de la Commune	Extérieur à la Commune	Résident de la Commune et Membre du SIBR (2)	Extérieur à la Commune
1 ^{er} avril - 31 octobre	100 €	230 €	500 €	1000 €
1 ^{er} novembre - 31 mars	120 €	260 €	500 €	1000 €
Noël / Saint Sylvestre	300€		exclu	exclu
Caution salle	500 €		500 €	1000 €
Caution ménage	150 €		(3)	(3)
Assurances	Assurance à contracter pour la durée de la location : responsabilité civile générale et risques de dommages matériels (attestation à fournir lors de la remise des clés)			

(1) - Les locations de chaises, de tables, de sanitaires, d'une installation électrique ne sont pas incluses dans les tarifs ci-dessus et restent à la charge du locataire.

(2) - Membre du Syndicat d'Initiative de Bonrepos-Riquet depuis au moins 3 ans.

(3) - Restitution des lieux suivant contrat de location de l'Orangerie.

Extrait du contrat : *Le locataire s'engage à restituer les lieux dans l'état initial de location. Il devra nettoyer tous les espaces, retirer tous les déchets « mégots, papiers, cartons, bouteilles, plastiques... » et les évacuer dans le(s) conteneur(s) approprié(s) qui est (sont) situé(s) en face de la salle des fêtes sur le parking, ou sur l'allée d'accès au parking (conteneurs à bouteilles). Il s'engage à nettoyer et ranger le matériel qui lui aurait été prêté.*

COMMUNIQUEZ NOUS VOTRE COURRIEL

Nous vous invitons à nous communiquer (mairie.bonrepos.riquet@wanadoo.fr) votre adresse courriel à laquelle vous souhaitez recevoir les informations communales (pensez à préciser votre nom et prénom).

Ordures ménagères & déchetteries

Communauté de Communes des Coteaux du Girou
Service des Ordures Ménagères : 05 34 27 63 70
<http://www.cc-coteaux-du-girou.fr>

Nos artisans & sociétés

Assistantes maternelles

S. ALTINIER
Tél : 06 71 82 92 23

Courtier en prêt immobilier

J. RODRIGUEZ
Tél : 0561358140
06 07 11 16 84

Commerce par internet de linge ancien

CAPITOUL-DUHAUTOIS M.
Tél : 06 08 42 07 88

Electriciens

Ph. AZAM
Tél : 05 61 09 71 19
DJEB ELEC
Tél : 05 63 41 99 47

Gite

Ch. JOANNY-SPADA
Tél: 06 12 46 14 20

Graphiste Webdesigner

T. AMEN
Tél : 06 25 17 62 81

Plombiers-chauffagistes

Ph. AZAM
Tél : 05 61 09 71 19

Sté Elecdel

Electricité, alarme, automatisme de portail
Tél : 05 61 84 24 70

Patrick Taxi

Tél : 06 73 53 05 05

Architecte DPLG

Hugues Sicre Saint-Paul
Tél : 05 61 74 43 65

Livraison de sushis

Sushi Event
Tél : 06 20 41 31 37
mail :sushievent.contact@gmail.com



Publication :
Commune de Bonrepos-Riquet
En Mairie
Place Pierre-Paul-Riquet
31590 BONREPOS-RIQUET
Tél : 05 61 35 68 90
www.bonrepos-riquet.fr
mairie.bonrepos.riquet@wanadoo.fr

Directeur de Publication :
Philippe SEILLES
Comité de rédaction :
Sylvie BOULAY, Gérard BRACCO, André PANTALACCI, Philippe SEILLES
Charte graphique :
Mélissa SAINT-CLAIR-BRAUDE, Geoffroy BES

